

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du JEUDI 27 NOVEMBRE 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 20 Novembre 2008

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 4 Décembre 2008

.....

L'an deux mille huit, le vingt sept novembre, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

Etai^{ent} présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE (à partir du point N° 4), M. CHAMPENOIS, M. CAULE, M. VALLON, M. MELIN, M. DALICHAMPT, Mme DREYER, M. NARRAIDOO, M. GORCE, Mme REMILLY, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINI^{AK}

Etai^{ent} excusés : M. BOUZOM-COUCHOT ayant donné procuration à M. MELIN, Mme THOUVENIN à Mme TROUSSON, Mme VALENTIN à M. SILLAIRE, Mme LAJUS-DEBAT à Mme DREYER, M. ANSTETT à M. MAURY, Mme TISSOT à Mme COYEN, Mme BOUGIE à M. FASSOTTE, Mme AGRIMONTI à Mme DEBIZE (à partir du point N° 4)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les opérations ci-dessous

Section	Sens	Articles / opérations	Variation sur crédits déjà alloués	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	Amortissement de subvention-chapitre 040 -article 139 - fonction 01		+ 500 €
Fonctionnement	Recettes	Amortissement de subvention -chapitre 042 - article 777 - fonction 01		+ 500 €
Investissement	Recettes	Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021 - article 021 - fonction 01		+ 500 €
Fonctionnement	Dépenses	Virement à la section d'investissement - chapitre 023 - article 023 - fonction 01		+ 500 €
Investissement	Dépenses	Subventions d'équipement transférables - article 1313 - fonction 020	- 154.510 €	

Investissement	Recettes	Subventions d'équipement non transférables - article 1323 - fonction 020		+ 154.510 €
----------------	----------	--	--	-------------

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CREATION de POSTES-TABLEAU d'AVANCEMENT 2009

M. GORCE demande un vote dissocié pour chacune des créations de postes : proposition acceptée par le Maire.

M. GORCE, au nom des élus de sa liste, explique leur vote : ce dernier a été fait non pas par opposition à la gestion du personnel qui relève, à leur sens, de l'unique gestion du Maire, mais par les conséquences budgétaires qu'elle engendrerait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à la majorité (2 contre : Mmes DEBIZE, AGRIMONTI et 6 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, FASSOTTE, Mmes GIROT, REMILLY, BOUGIE), décide de créer un poste de brigadier de police à temps plein et supprimer un poste de gardien de police municipale à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2009

- à l'unanimité (6 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, FASSOTTE, Mmes GIROT, REMILLY, BOUGIE), décide de créer un poste de contrôleur principal à temps plein et supprimer un poste de contrôleur de travaux à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2009

- à la majorité (2 contre : Mmes DEBIZE, AGRIMONTI) décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2nd classe à temps plein et supprimer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2009

- à la majorité (2 contre : Mmes DEBIZE, AGRIMONTI) -M. KNAPEK ne prenant pas part au vote-décide de créer un poste d'attaché territorial à temps plein et supprimer un poste de rédacteur chef à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2009

- à l'unanimité de fixer les conditions de rémunération et de durée de carrière de ces postes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, auxquelles s'ajouteront les indemnités instaurées par un texte législatif réglementaire aux décisions municipales,

- à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

CREATION de POSTES-MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à la majorité (8 contre : MM. GORCE, DOMINIAK, FASSOTTE, Mmes GIROT, REMILLY, BOUGIE, DEBIZE, AGRIMONTI) -Mme MELLIN ne prenant pas part au vote- décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2008 et de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 27 heures 30 par semaine à compter du 1^{er} novembre 2008

- à l'unanimité (4 abstentions : M. FASSOTTE, Mmes BOUGIE, DEBIZE, AGRIMONTI), décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} décembre 2008 et de supprimer un poste adulte relais à temps plein à compter du 1^{er} décembre 2008

- à l'unanimité, de fixer les conditions de rémunération et de durée de carrière de ces postes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, auxquelles s'ajouteront les indemnités instaurées par un texte législatif réglementaire aux décisions municipales,

- à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

DENOMINATION du STADE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de dénommer officiellement le stade communal : Stade communal Roger CHALLIE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE ECROUVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. DOMINIAK), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE ECROUVES

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

MAINTIEN dans la QUALITE d'ADJOINT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : MM. FASSOTTE, BOUZOM-COUCHOT, Mmes BOUGIE, DEBIZE, AGRIMONTI et 5 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, Mmes REMILLY, GIROT, DREYER), décide :

- de ne pas maintenir M. BOUZOM-COUCHOT dans ses fonctions en qualité de 6^{ème} adjoint

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE